

Date de la convocation : **04 juillet 2020**

Date d'affichage : **04 juillet 2020**

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, GAUTHIER Stéphanie, NECTOUX Morgane, BUARD Vincent, GROS Antoine, SEVE Bénédicte, GAILLETON Jocelyne, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absents excusés : BAVOUX Laurence et PROST Valentin

Absent : ACHARD Ludovic

Pouvoir : BAVOUX Laurence donne pouvoir à GROS Antoine  
PROST Valentin donne pouvoir à TEILLARD Christophe

Secrétaire : MARECHAL Maurice

### DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Le Maire informe que conformément au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs.

Après constitution du bureau de vote qui se compose comme suit :

**Président du bureau** : Patrick BAVOUX

**Membres du bureau** : Jocelyne GAILLETON, Antoine GROS, Vincent BUARD, Morgane NECTOUX

**Secrétaire** : Maurice MARECHAL

Il a été procédé à l'élection des 3 délégués :

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin : nombre de votants 14 - suffrages exprimés : 14 – majorité absolue : 8

Proclamation de l'élection des délégués :

\* M. Maurice MARECHAL ayant obtenu la majorité absolue avec 14 voix a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

\* M. Patrick BAVOUX ayant obtenu la majorité absolue avec 14 voix a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat,

\* M. Didier CHARVET ayant obtenu la majorité absolue avec 14 voix a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Il a été ensuite procédé à l'élection des 3 suppléants

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin – nombre de votants : 14 – suffrages exprimés : 14 - majorité absolue : 8

Proclamation de l'élection des suppléants :

\* Mme Stéphanie GAUTHIER ayant obtenu la majorité absolue avec 14 voix a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat,

\* M. Christophe TEILLARD ayant obtenu la majorité absolue avec 14 voix a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

\* Mme Morgane NECTOUX ayant obtenu la majorité absolue avec 14 voix a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.